

La Commission invite tous les acteurs impliqués à coordonner leurs actions dans un but évident de protection de la population, mais aussi de réinsertion et de respect des droits fondamentaux.

Rey Benoît (*AGC/MLB, FV*). Je souhaite juste rementionner un élément qui m'apparaît important à la lecture de ce rapport. Une convention intercantonale n'a de valeur que par le fait que toutes les parties concordantes s'attachent à remplir les missions qui leur sont imparties. Il y a dans le domaine de la détention des mineurs – je le connais en particulier pour avoir présidé la première Commission sur la détention des adultes et la deuxième sur la détention des mineurs – des engagements qui ont été pris par les différents cantons latins afin de pouvoir offrir à tous les cantons concordataires les infrastructures nécessaires. Or, force est de constater que depuis des années, tous les cantons concordataires s'efforcent de remplir leurs obligations. Dans le canton de Fribourg, et je vous le rappelle – on en a discuté ici au Grand Conseil –, nous avons investi de l'argent pour de nouvelles cellules à Bellechasse. Le canton de Vaud est en phase de pouvoir ouvrir sa nouvelle structure. Le canton de Neuchâtel, depuis le début de ce concordat, a la mission d'ouvrir un bâtiment pour jeunes filles et nous en sommes toujours à des conjectures en disant qu'il n'est pas possible de le faire. Nous reportons, nous reportons, nous reportons...

Je souhaite, d'une manière très claire, que la Commission interparlementaire, qui se doit d'avoir quand même, par le biais de résolutions ou de postulats, un certain pouvoir, puisse faire pression et voter une résolution pour que le canton de Neuchâtel, enfin une fois, suive les obligations qui sont les siennes!

C'est avec ces considérations que je prends acte de ce rapport.

Lauper Nicolas (*PDC/CVP, SC*). Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique a pris connaissance du rapport de la Commission interparlementaire «détention pénale». Notre groupe remercie la Commission pour tout son travail. Nous prenons acte de ce rapport en restant vigilant, comme nous le demande la Commission, sur les points concernant l'évolution du nombre de journées de détention et la surpopulation carcérale ainsi que sur la cohérence de la chaîne pénale.

Le Rapporteur. Je prends note des remarques des intervenants, que je remercie. Je rappelle que le rôle de la Commission est un rôle de surveillance et surtout de relais envers les parlements. Je relayerai également ces remarques à la Commission.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Ce n'est pas prévu dans le programme mais puisqu'il y a une question ou une interpellation de M. le Député Benoît Rey, je veux bien essayer d'y répondre.

Donc, je confirme votre constatation. Depuis que je suis au Conseil d'Etat, chaque année, on intervient lors de la Conférence latine des Directeurs de justice et police pour dire: «Ecoutez, chers Neuchâtelois, vous devriez remplir les obligations qui vous sont imposées par le concordat». Fribourg

l'a fait avec l'exécution anticipée à Bellechasse, le canton de Vaud à Palézieux. Mais à Neuchâtel, on a toujours dit «on viendra, on viendra». C'était dans différentes Directions, une fois, c'était la Direction de la justice, une fois, c'était la Direction de la santé publique! Je réinterviens aussi régulièrement dans les rencontres annuelles que le Conseil d'Etat a avec le canton de Neuchâtel. Mais c'est vraiment un problème!

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Motion M1136.11 Emmanuelle Kaelin Murith/ Jean-Louis Romanens (soutien à l'innovation et au développement technologique)¹

Prise en considération

Kaelin Murith Emmanuelle (*PDC/CVP, GR*). J'ai pris connaissance de la réponse du Conseil d'Etat à la motion déposée le 4 novembre 2011. L'analyse des considérants démontre bien que notre Gouvernement admet la nécessité d'adapter la législation et de créer des conditions-cadres pour favoriser l'implantation de nouvelles entreprises ou de permettre le développement du secteur «innovation» d'entreprises existantes. Mais, relève le Conseil d'Etat, cette réflexion doit s'inscrire dans une réflexion plus large de la fiscalité des entreprises. Je me permets ici de rappeler, si besoin est, que le but de la motion n'est pas d'accorder et/ou de favoriser une catégorie de contribuables, mais bien de favoriser l'implantation de sociétés innovantes et de permettre leur développement ainsi que le secteur «développement» d'entreprises existantes.

D'autre part, seul le secteur «innovation propriété intellectuelle» bénéficiera de cet allègement alors que les domaines de production ne bénéficieront d'aucune réduction. Le but est de renforcer le tissu économique de notre région. En effet, par leur ancrage, certaines de ces entités créeront, à moyen ou long terme, de nouvelles places de travail dans notre canton. Ainsi la masse fiscale espérée à terme sera plus élevée.

Aujourd'hui, grâce à la réputation de nos Hautes Ecoles et aux efforts consentis par nos industriels, la recherche est l'un des créneaux les plus en vue de notre pays. Le canton de Fribourg joue sa carte dans ce domaine, carte qui peut trouver demain le chemin du succès. Notre Université, l'Institut Adolf Merckle, notre Ecole d'ingénieurs, nos Hautes Ecoles et la venue prochaine du centre de recherches agricoles de Liebefeld à Posieux ainsi que le nouveau parc technologique donnent et apporteront une nouvelle dynamique.

La modification légale s'inscrit dans cette stratégie. Cette mesure doit être considérée comme une mesure d'accompagnement et renforcer l'attractivité de notre canton. Je com-

¹ Déposée le 4 novembre 2011, BGC p. 2622 et développée le 14 novembre 2011, BGC décembre 2011, p. 2731; réponse du Conseil d'Etat le 25 juin 2013, BGC pp. 1346ss.

prends les enjeux évoqués par le Gouvernement et accepte de scinder la motion.

Ainsi je vous invite à accepter le principe de l'introduction des dispositions légales, qui rendront notre canton plus attractif pour l'implantation et le soutien de secteurs d'entreprises innovatrices, avec l'engagement de notre Gouvernement de ne pas reporter l'introduction de cette mesure et de proposer un taux spécialement attractif.

Corminboeuf Dominique (PS/SP, BR). Je déclare tout d'abord mes liens d'intérêts: je suis membre de la Commission d'aide à la promotion économique (CAPE) et de la Commission des finances et de gestion (CFG) de ce Grand Conseil.

L'idée de base de cette motion, qui veut soutenir l'innovation et le développement technologique, va dans la bonne direction mais le moyen utilisé – elle le fait au travers de baisses fiscales – est moins heureux. Nous allons déjà subir, dans un très proche avenir, un réajustement vers le bas du taux général de l'impôt sur les entreprises afin de répondre aux pressions de l'Union européenne et de mettre en œuvre une égalité fiscale entre et envers toutes les entreprises et aussi afin de répondre à la concurrence intercantonale. Nous ne pouvons pas ignorer que mettre ce projet fiscal tel quel en route au niveau fédéral ferait perdre aux villes suisses plus de 1,5 milliard de francs. Je rappellerai encore que chaque fois que l'on baisse les impôts des entreprises au niveau cantonal, il faut comprendre que l'effet sur les communes est multiplié par 35%. Ce qui veut dire encore moins de rentrées fiscales pour lesdites communes! La recherche et le développement doivent être aidés par une aide directe, analysée professionnellement au travers de la promotion économique. Là, nous avons les outils et les moyens de le faire. Ces moyens, il faut d'ailleurs les rediriger de façon adéquate dans un très proche avenir. De cette façon, nous ne mettons pas le canton en porte-à-faux avec la RPT et ses impacts qui seront certainement défavorables pour notre canton.

C'est pour ces différentes raisons que le groupe socialiste refusera cette motion et vous invite à en faire de même.

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). La fin de l'arrêté Bonny à la fin de l'année 2010 a considérablement réduit l'attractivité de notre canton en matière de promotion économique exogène. Il suffit pour s'en convaincre de faire l'inventaire des entreprises nouvelles venues s'installer dans le canton de Fribourg depuis environ trois ans; le résultat est plutôt maigre, à l'exception notable de Nespresso à Romont, évidemment. D'autre part, les atouts dont Fribourg dispose encore dans sa loi sur les impôts directs – je pense notamment aux statuts spéciaux pour holdings et sociétés de domicile prévus aux articles 127 et 128 de la LICD – seront abandonnés d'ici quelques années sous la pression de l'Union européenne.

Dans ce contexte de chantier fiscal en pleine mutation, il devient absolument nécessaire de trouver de nouveaux mécanismes afin de rendre notre canton aussi compétitif que possible. L'introduction de la fiscalité sélective, telle que pratiquée dans plusieurs pays voisins, est sans doute l'une des pistes à explorer. Par conséquent, la motion de notre collègue Kaelin

Murith va dans le bon sens. En outre, l'idée de taxer faiblement les revenus issus de la propriété intellectuelle rejoint pleinement la stratégie consistant à développer des places de travail à haute valeur ajoutée et, par-là même, de faire évoluer positivement le niveau du revenu moyen des Fribourgeois, aujourd'hui parmi les plus faibles de Suisse.

Dès lors, le groupe de l'Union démocratique du centre soutient évidemment le principe de la motion. Nous sommes également sensibles aux arguments développés par le Conseil d'Etat quant à l'impact que cela peut avoir sur les revenus de la RPT et quant à l'analyse de l'évolution de la fiscalité au niveau fédéral. Par conséquent, notre groupe accepte aussi le fractionnement tel que proposé par le Conseil d'Etat.

Il n'en demeure pas moins que nous estimons que le Conseil d'Etat doit aller de l'avant avec le chantier de la fiscalité des entreprises. Le rapport sur les allègements fiscaux présenté en juillet reste relativement vague alors que des cantons voisins avancent à grands pas vers le taux unique. Notre canton ne pourra pas rester longtemps encore sans décider, quand bien même nous sommes conscients des contingences liées à la RPT, mais nous avons le sentiment que la voie est maintenant tracée. Il s'agit pour notre canton de ne pas regarder des trains passer mais de prendre les dispositions nécessaires afin de retrouver une certaine compétitivité fiscale et assurer ainsi, pour les années à venir, son développement économique.

Avec ces considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre accepte le fractionnement de la motion et son acceptation sur le principe.

Castella Romain (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical a analysé la motion concernant le soutien à l'innovation et au développement technologique. La réponse du Conseil d'Etat à certes tardé, mais le groupe de travail mis sur pied afin de proposer des mesures cantonales dans le domaine de la fiscalité est certainement une bonne chose afin d'aller plus loin dans les réflexions en matière de fiscalité. Si l'on veut parler d'avenir, il est important d'agir dès maintenant afin de favoriser la création et la venue de nouvelles compétences dans notre canton. Nos successeurs nous remercieront certainement d'avoir eu une vision large et d'avenir en matière de création de valeur ajoutée dans notre canton; nous le savons tous.

Mais, au-delà de nouvelles entreprises et du développement technologique, notre parti souhaite que le canton s'inquiète également des entreprises implantées dans notre canton depuis des décennies et des générations. Vous savez, ces entreprises qui ont un certain nombre d'emplois installés dans notre canton, qui doivent faire face à des changements de génération, à des restructurations, qui se fournissent essentiellement dans le canton de Fribourg et qui favorisent ainsi l'économie générale du canton, qui ont des partenaires dans le canton, comme la logistique, les transports, l'administration, la gestion, etc. et finalement qui ont leurs collaborateurs domiciliés dans le canton. Même les plus petites entreprises les plus stables doivent impérativement faire preuve d'innovation afin d'assurer leur pérennité. Il n'est pas toujours

évident pour ces sociétés de faire face aux nouvelles normes et aux changements de consommation. Alors oui, séduisons nos nouvelles sociétés mais gardons en tête que d'autres sont fidèles à la maison depuis longtemps et qu'elles contribuent grandement au succès de notre canton!

Aussi, nous souhaitons que le Conseil d'Etat s'engage activement pour nous proposer des conditions claires et attrayantes en matière de fiscalité des entreprises. Peut-être sans même attendre Berne, le canton doit faire connaître sa volonté de leader, sa position de leader dans le secteur des nouvelles technologies et de l'innovation et le faire entendre haut et fort.

Enfin, après ces quelques suggestions, le groupe libéral-radical soutiendra le fractionnement de la motion et votera pour le principe mais contre la détermination d'un taux.

Collomb Eric (*PDC/CVP, BR*). Nous avons pris connaissance avec une grande satisfaction de la motion de nos collègues Emmanuelle Kaelin Murith et Jean-Louis Romanens, qui demande une imposition différenciée pour les entreprises qui localisent leur propriété intellectuelle dans le canton de Fribourg et ceci à condition qu'elles soient correctement dotées en personnel et en équipements.

En effet, l'évolution internationale en matière de fiscalité nous oblige à trouver de nouvelles solutions pour non seulement attirer mais également conserver des entreprises dans notre canton. La différence de traitement en fonction de la provenance géographique est fermement contestée par nos partenaires économiques. Il y a tout lieu de penser que ces forfaits fiscaux spéciaux seront progressivement abandonnés. Il faut donc que notre fiscalité se base sur d'autres critères si nous voulons maintenir des conditions fiscales attractives. Par conséquent, nous ne pouvons que soutenir la démarche des motionnaires qui souhaitent une fiscalité sélective, plus particulièrement au bénéfice de sociétés qui ont une activité économique en lien direct avec l'innovation, la recherche et le développement. Bien entendu, ces sociétés doivent localiser leur propriété intellectuelle dans le canton et être correctement dotées en personnel et en équipements. Nous nous réjouissons de constater que le Conseil d'Etat soutient également cette démarche. Il reste cependant un peu plus frileux sur le taux de 1% proposé par les motionnaires.

Vu la situation économique actuelle ainsi que les incertitudes planant sur les finances cantonales, le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique accepte la proposition du Conseil d'Etat, soit de fractionner la motion en acceptant la motion sur le fond mais en la refusant sur la question de la détermination du taux. Nous resterons toutefois attentifs aux décisions que la Confédération va prendre en matière de fiscalité internationale car si le Conseil fédéral n'aboutissait pas à de nouvelles solutions fiscales, notre canton se verrait dans l'obligation de faire preuve d'audace en la matière.

A titre personnel, je tiens à souligner que, malgré le contexte difficile, il serait très dangereux de mettre au congélateur les défis fiscaux qui se présentent aujourd'hui car l'immobilisme fiscal produira inmanquablement des dégâts importants sur

l'attractivité fiscale, donc sur la compétitivité de notre canton.

Brodard Claude (*PLR/FDP, SC*). Il était temps! Le traitement de la motion Kaelin Murith/Romanens arrive, à mon avis, au dernier moment. Ne nous voilons pas la face: en matière de fiscalité des personnes morales, notre canton, si nous restons inactifs, perdra toute attractivité par rapport aux cantons et pays voisins. En effet, en comparaison intercantonale, notre fiscalité des entreprises demeure très élevée et à terme, cela vient d'être dit, nous perdrons les statuts fiscaux spéciaux.

Je suis d'accord avec notre exécutif de ne pas vouloir statuer sur le taux d'imposition de 1%. Il me paraît toutefois essentiel d'accepter l'introduction de mesures cantonales pour une fiscalité sélective, ce principe devant permettre une imposition allégée des revenus provenant de la propriété intellectuelle. Par contre, la réponse du Conseil d'Etat me déçoit. Nous ne devons pas, à mon avis, attendre les débats fédéraux. Nous devons être actifs dans ce dossier, travailler et proposer de nouvelles dispositions fiscales, faire intervenir nos parlementaires fédéraux et, pourquoi pas, rencontrer la ministre des finances du Conseil fédéral. Nous donnerions ainsi un signal attendu par les sociétés innovantes mais aussi par nos Hautes Ecoles. Cela a déjà été dit, ne ratons pas le train! Nous nous plaignons que des entreprises quittent notre canton et que nos citoyens ont un revenu moyen trop faible. Nous ne comprenons pas qu'il ne se crée que peu d'emplois à valeur ajoutée à Fribourg et que nos étudiants vendent leurs talents hors de nos frontières une fois leur diplôme en poche. Notre politique économique vise depuis plusieurs années la venue de sociétés high tech, green tech, bref, l'arrivée de sociétés à haute valeur ajoutée! Il ne se passe pas un jour sans qu'on nous parle du site Bluefactory; c'est presque en faire oublier toutes nos PME traditionnelles qui se battent tous les jours pour rester compétitives. Elles aussi, nous ne devons pas les oublier! On peut être pour ou contre cette stratégie économique. Par contre, si on veut en récolter quelques fruits, nous devons accepter cette motion. Nous donnerions ainsi un signe extrêmement positif et nous en avons besoin. Dans le même temps, j'invite le Conseil d'Etat à s'investir avec conviction et rapidité dans ce dossier important pour notre avenir.

Rey Benoît (*AGC/MLB, FV*). Au sein de l'Alliance centre gauche, cette motion a suscité pas mal de réflexions. Effectivement, la fiscalité des entreprises est un sujet de haute actualité. On en veut pour preuve les débats qui défrayent actuellement la chronique dans la campagne pour l'élection complémentaire au Conseil d'Etat. La fiscalité des entreprises dans le canton de Fribourg est quelque chose d'extrêmement intéressant et important.

En ce qui concerne la motion présentée aujourd'hui, nous avons eu pas mal de réflexions. L'idée d'avoir une fiscalité sélective pourrait séduire. Ce qui nous manquait dans la proposition qui nous est soumise aujourd'hui, ce sont des critères par rapport à cette sélectivité. En effet, nous parlons d'innovation. Nous parlons du type d'activité, de recherche, de développement, d'innovation. Mais les domaines dans lesquels cette recherche et cette innovation doivent être cantonnés ne sont absolument pas déterminés. Or nous pourrions

avoir des entreprises – je pense là au domaine énergétique – qui travaillent dans le domaine des nouvelles technologies pour lesquelles il serait nécessaire de pouvoir soutenir un investissement. Et il y a d'autres entreprises qui font de la recherche, mais dans des domaines dont nous ne souhaitons finalement pas le développement et pour lesquelles un tel allègement serait problématique.

Sur le fond, nous étions donc assez partagés. Il n'en reste pas moins que l'idée d'une sélectivité est intéressante, que cette sélectivité devrait être déterminée. Par contre, fixer un taux par rapport à cette sélectivité, nous paraît bien évidemment très prématuré.

C'est la raison pour laquelle, finalement, le groupe se rallie à la proposition de fractionnement du Conseil d'Etat et accepte, selon cette proposition de fractionnement, l'idée de base d'une sélectivité mais refuse le taux qui nous est proposé.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi.
Ich möchte zuerst allen Grossrätinnen und Grossräten für ihre Interventionen und Stellungnahmen danken.

Pourquoi est-ce le Directeur de l'économie et de l'emploi qui est le commissaire du Gouvernement pour un dossier fiscal? Non, il n'y a pas eu un bouleversement tacite de la composition du Conseil d'Etat, mais c'est le Directeur de l'économie et de l'emploi qui défend la position du Gouvernement pour mettre en exergue l'importance cruciale de la fiscalité pour la promotion économique.

Une fiscalité attractive pour les entreprises est l'un des principaux combustibles de notre économie, cela a été souligné par plusieurs des intervenants. Elle permet d'abord d'améliorer la compétitivité des entreprises installées dans le canton. Elle permet ensuite d'éviter le départ d'entreprises sous des cieux plus cléments. Enfin, elle permet de favoriser la création ou l'implantation de nouvelles sociétés. En résumé, une fiscalité attractive permet de conserver et de créer des emplois.

Or aujourd'hui, se pose la question de savoir comment, après la fin de l'arrêté Bonny et avec la probable disparition des statuts fiscaux spéciaux, le canton de Fribourg va rester compétitif et attractif en matière de fiscalité? D'ailleurs, cela a été souligné par plusieurs d'entre vous, le Conseil d'Etat avait annoncé au début de l'été qu'il allait mettre en place une stratégie pour descendre le taux d'impôt pour toutes les entreprises fribourgeoises. La situation n'est pas facile aujourd'hui. Je vous donne un exemple concret: cet été, une entreprise fort intéressante pour notre économie fribourgeoise, dans le secteur de la sécurité informatique – ils avaient annoncé pour le début une trentaine d'emplois à haute valeur ajoutée – voulait s'installer à Fribourg. Tout était en ordre. On pouvait vraiment mettre en exergue nos atouts, personnel qualifié, le cluster existant, des collaborations possibles avec les Hautes Ecoles et même une proposition de réduction fiscale pour un certain temps. Finalement, malgré cela, l'entreprise a décidé de ne pas venir à Fribourg. Elle a décidé de s'implanter dans le canton de Lucerne avec un taux de fiscalité beaucoup plus attractif que celui que nous avions pu leur proposer. Plusieurs

entreprises existant actuellement à Fribourg nous interpellent pour savoir si le canton a des solutions pour le cas où les statuts fiscaux tomberaient. Ces entreprises sont en train d'analyser leur situation et certaines d'entre elles prévoient même une délocalisation s'il n'y a pas d'alternatives à proposer. Alors nous nous trouvons dans une situation délicate. Nous devons être vigilants; il ne faut pas oublier nos voisins et concurrents, européens notamment.

Alors, je pose la question: après la disparition de l'arrêté Bonny et celle, à venir, des statuts fiscaux, comment allons-nous rester compétitifs? La solution passe par la mise en place d'une fiscalité des entreprises compétitive et eurocompatible, sans quoi nous allons au-devant de risques conséquents pour notre économie, cela non seulement en termes d'attractivité pour de nouvelles activités mais, concrètement, avec un risque de départ de nombreuses sociétés internationales installées dans notre pays et notre canton. Nous ne pouvons pas courir le risque et attendre le naufrage pour réagir et tenter ensuite de corriger le tir. Je voudrais d'ailleurs mentionner ici un sondage réalisé récemment par l'Association Fribourg International auprès des entreprises à vocation internationale installées dans notre canton. Il s'avère qu'à elles seules, ces 32 entreprises qui ont répondu à ce sondage totalisent près de 6000 emplois, avec un revenu moyen par emploi de plus de 104 000 francs, c'est-à-dire une masse salariale de 623 millions. Or ces entreprises à vocation internationale nous demandent une visibilité sur l'environnement fiscal à moyen terme.

Au niveau fédéral, l'Administration fédérale des contributions a d'ores et déjà annoncé que la Suisse préparait d'autres techniques fiscales eurocompatibles. Egalement au niveau cantonal, nous devons nous préparer à cette transition pour être prêts le moment venu. Pour tout dire – et j'ai entendu que plusieurs d'entre vous sont impatients – je pense même que Fribourg doit saisir l'opportunité de ce défi pour tenter de marquer des points en étant prêt avant les autres! Pour ce faire, nous avons impérativement besoin de nouveaux outils capables de rendre notre fiscalité des entreprises compétitive et attractive sur le plan international.

La motion d'Emmanuelle Kaelin Murith et Jean-Louis Rommens a l'immense mérite de proposer des pistes concrètes et prometteuses que le Conseil d'Etat appuie sans réserve sur le principe. Il a été dit que de nombreux pays européens ont déjà développé des fiscalités sélectives très attractives. L'idée d'une fiscalité sélective de type «box» est d'imposer avec un taux différent certains types d'activités que l'Etat souhaite particulièrement soutenir ou attirer. Une des applications les plus courantes de cette technique des «box» est la «patent box» ou la «happy box» pour la propriété intellectuelle et même la «innovation box». La terminologie est encore ouverte. C'est la raison pour laquelle je dois aussi dire que la définition doit encore être concrétisée dans ce contexte-là, mais il s'agit vraiment d'aller dans la direction de soutenir des entreprises qui font la R&D ici dans notre canton et qui créent des emplois à haute valeur ajoutée. Il s'agit alors d'encourager fiscalement ces entreprises qui investissent dans la recherche et le développement en créant de la propriété intellectuelle.

En passant, j'aimerais vous dire que le directeur d'une entreprise importante de Fribourg m'a donné une information récemment. Il voulait réaliser un projet chez nous et en Alsace. Il a constaté que le pays, la France – ensemble avec l'Union européenne – a à disposition un instrument qui s'appelle «crédit impôt recherche», qui est très attractif et que notre canton ne peut, en principe, pas concurrencer. Heureusement, nous avons eu des liens très directs avec cette entreprise et elle a quand même décidé de réaliser ce projet chez nous.

En conclusion, je voudrais redire qu'une fiscalité attractive pour les entreprises est l'un des principaux combustibles de notre économie. Compte tenu de la concurrence et des pressions auxquelles doivent faire face notre pays et notre canton dans ce domaine, la fiscalité sélective est une réponse non seulement adaptée, mais nécessaire.

Le Conseil d'Etat vous propose de fractionner cette motion, d'accepter le principe et de nous donner quand même une certaine marge de manœuvre pour nous coordonner avec le niveau fédéral et celui des autres cantons mais de ne pas – c'est le deuxième point – accepter le taux d'imposition de 1%. Là, nous devons vraiment encore analyser la chose, à savoir à quelle hauteur nous voulons aller.

Je vous remercie de soutenir cette motion selon les indications que je viens de vous donner.

- > Au vote le fractionnement de la motion est acceptée par 70 voix contre 27; il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Gander (FV, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Johnner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 70.*

Ont voté non:

Baechler (GR, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Emonet (VE, PS/SP), Fellmann (LA, PS/SP), Frossard (GR, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Thomet (SC, PS/SP), Wassmer (SC, PS/SP). *Total: 27.*

S'est abstenu:

Schuwey (GR, UDC/SVP). *Total: 1.*

- > Au vote, la prise en considération partielle de cette motion concernant l'introduction de mesures cantonales en matière de fiscalité sélective est acceptée par 74 voix contre 26. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Johnner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 74.*

Ont voté non:

Baechler (GR, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Emonet (VE, PS/SP), Fellmann (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Wassmer (SC, PS/SP). *Total: 26.*

- > Au vote, la prise en considération de cette motion concernant le taux d'imposition à 1% est refusée par 65 voix contre 27. Il y a 3 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fellmann (LA, PS/SP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Roubaty (SC, PS/SP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 65.*

Ont voté non:

Baechler (GR, PS/SP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Girard (GR, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Ith (LA, PLR/FDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Mauron (GR, PS/SP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Wassmer (SC, PS/SP). *Total: 27.*

Se sont abstenus:

Castella D. (GR, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 3.*

- > Cette motion est transmise au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'elle implique.

—

Election judiciaire

Un-e juge de paix de la Singine

Vote sur le taux d'occupation

Le Président. Nous procédons à l'élection d'un ou d'une juge de paix de la Singine. Le poste mis au concours correspond à un temps plein ou à deux mi-temps. Le Conseil de la magistrature et la Commission de justice privilégient un poste à

100%. Nous allons d'abord procéder à un vote sur le choix du taux d'occupation et ensuite sur le choix du ou des candidats.

- > Au vote la solution d'un poste à 100% l'emporte par 69 voix contre 25 en faveur de deux postes à 50%; il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 69.*

Ont voté non:

Baechler (GR, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Emonet (VE, PS/SP), Fellmann (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Wassmer (SC, PS/SP). *Total: 25.*

Le Président. Nous passons donc à l'élection. Je vous informe que MM. Christian Cotting et Karl Andreas Amstutz ont retiré leur candidature. Avant l'annonce de ces retraits, le préavis du Conseil de la magistrature propose à égalité, selon ordre alphabétique, les candidatures suivantes: M. Christian Cotting, M^{me} Beatrice Kaeser. La Commission de justice propose quant à elle la candidature de M^{me} Béatrice Kaeser.

—